



Déclaration de position au sujet de l'abolition des services provinciaux de médecine vétérinaire

Publiée par l'Association équestre du Nouveau-Brunswick (AÉNB)

Date : 24 mars 2026

Résumé

L'Association équestre du Nouveau-Brunswick (AÉNB) dénonce officiellement la décision soudaine du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) d'abolir les services provinciaux de médecine vétérinaire sur le terrain pour les secteurs équin et agricole. Bien que l'AÉNB ne soit pas fondamentalement opposée à la privatisation des soins vétérinaires, le **délai** proposé **de neuf mois** est dangereusement irréaliste. Cette transition, engagée sans consultation des parties prenantes ni étude de faisabilité, menace le bien-être des chevaux du Nouveau-Brunswick, la sécurité de l'industrie agroalimentaire, le bien-être animal et les moyens de subsistance des propriétaires d'animaux en milieu rural.

1. Absence de consultation et de diligence raisonnable

Les dirigeantes et dirigeants de l'AÉNB sont très préoccupés par le fait que cette politique ait été élaborée en vase clos. Jusqu'à maintenant :

- **Les parties prenantes ont été ignorées** : les organismes représentatifs, les agriculteurs et les propriétaires de chevaux n'ont pas été consultés pour évaluer les risques actuels ou les besoins particuliers des régions rurales.
- **Le secteur privé a été négligé** : les cliniques vétérinaires privées spécialisées dans les grands animaux n'ont pas été sondées pour déterminer si elles disposaient de la capacité, de l'équipement ou de la volonté de couvrir les territoires qui ne reçoivent pas de services.
- **Les vétérinaires mis à l'écart** : les vétérinaires des services provinciaux de médecine vétérinaire sur le terrain — les experts mêmes qui dispensent actuellement les soins — n'ont pas été consultés sur la faisabilité d'une transition.

2. Calendrier irréalisable

Une transition de cette ampleur nécessite un **plan** stratégique **sur 3 à 5 ans**, et non un compte à rebours de 270 jours.

- **Obstacles structurels** : il n'est pas raisonnable d'attendre des vétérinaires actuels des services provinciaux de médecine vétérinaire sur le terrain — dont beaucoup sont plus âgés et proches de la retraite ou plus jeunes et accablés par des dettes d'études — qu'ils créent des cliniques privées à l'intérieur de neuf mois.
- **Crise de recrutement** : l'Amérique du Nord connaît une grave pénurie de vétérinaires spécialisés dans les grands animaux. Le plan du GNB repose sur des cliniques privées « imaginaires » qui ne peuvent être dotées d'un personnel actuellement inexistant.

3. Menaces pour le bien-être animal et la sécurité publique

L'abolition des services entraînera immédiatement des « déserts vétérinaires », en particulier au nord du corridor Fredericton-Moncton.

- **Soins d'urgence** : à l'heure actuelle, la plupart des régions ne disposent d'aucune couverture privée pour les urgences. Sans les services provinciaux de médecine vétérinaire, les animaux en souffriront. Les interventions d'urgence, le traitement des maladies et les soins de santé de routine seront retardés ou abandonnés.
- **Santé des troupeaux et sécurité alimentaire** : les services vétérinaires provinciaux jouent un rôle essentiel dans la surveillance de la santé des troupeaux et des maladies ainsi que l'inspection au sein de l'industrie de la production animale destinée à l'alimentation. Une lacune dans ces services entraîne des risques directs pour la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Nouveau-Brunswick et le traitement sans cruauté du bétail.
- **Prévention des maladies** : la détection et le confinement des maladies infectieuses, notamment les zoonoses pouvant affecter les humains, dépendent d'une surveillance vétérinaire régulière. La perte d'une surveillance et de tests coordonnés entraîne une vulnérabilité et augmente le risque d'épidémies de maladies transmissibles.

4. Réalité géographique unique du Nouveau-Brunswick

Contrairement aux provinces voisines qui comptent des populations de bétail à forte densité, les fermes et les écuries du Nouveau-Brunswick sont dispersées. En raison de cette configuration géographique, l'exercice privé est moins viable économiquement dans les régions éloignées. Les services provinciaux de médecine vétérinaire sur le terrain ont été spécialement conçus pour combler cette lacune, ce qui permet à **tous** les Néo-Brunswickois d'avoir accès à des soins équitables, payés à l'acte, quel que soit leur code postal.

Notre demande officielle

L'AÉNB demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de **suspendre** immédiatement **la transition** et de s'engager à faire ce qui suit :

1. **Prolonger la période de transition d'au moins trois à cinq ans** pour permettre une croissance responsable du secteur privé.
2. **Mener immédiatement une étude de faisabilité** à laquelle toutes les parties prenantes participeront pour recenser les lacunes en matière de services.
3. **Mettre en œuvre une stratégie de maintien en poste** des vétérinaires actuels des services provinciaux de médecine vétérinaire sur le terrain pour éviter un exode des ressources humaines essentielles de notre province.

« La santé de nos chevaux et la sécurité de notre chaîne alimentaire ne peuvent être mises en jeu dans un délai de neuf mois. Nous exigeons un plan qui privilégie le bien-être animal plutôt que la précipitation administrative. »